



MAIRIE de CHANEINS
01990
Téléphone : 04 74 55 87 18
Courriel : mairie@chaneins.fr

Destinataires :

Mmes BONNAT V. ; DESIGAUD V. ; TAMAIN A.
Mrs ALVES G. ; CHENE G. ; CORMORECHE JM. ; COURTIAL JL. ; DELUNEL L.
DESCOMBES J. ; DURAND D. ; FLAMAND P. ; PENEL G.

**CONVOCAATION
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

Madame, Monsieur,
En raison de l'indisponibilité des applications sur le portail de la direction des finances publiques servant à éditer les comptes de gestion des budgets principal et annexes, le conseil municipal du 17 février 2026, doit être reporté à une date ultérieure, qui se tiendra :

Le mardi 24 février 2026 à 20h00 précises.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance,
et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A Chaneins, le 17 février 2026
Le Maire,
P. FLAMAND



Un conseiller municipal empêché d'assister à cette séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Sinon, merci de prévenir le secrétariat ou P. Flamand au 06 03 05 15 57.

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 20 janvier 2026

1- DÉLIBÉRATIONS

- 1- Finances : Approbation des comptes administratifs des budgets principal et annexes
- 2- Finances : Approbation des comptes de gestion des budgets principal et annexes
- 3- Finances : Affectation des résultats des budgets principal et annexe
- 4- Finances : Choix de l'emprunt pour la construction de la salle des fêtes.
- 5- Finances : Subventions 2026 aux associations et organismes
- 6- Finances : Tarif de location de la décharge « Les petites filles », cadastrée ZC14
- 7- Finances : Tarif de location de l'appartement situé 2 Bis place de l'Eglise
- 8- Finances : Occupation du domaine public – Droit de place
- 9- Finances : Commerces – Participation à la mise en place d'un rideau métallique au commerce d'alimentation générale

2- AUTRES DECISIONS ET AVIS

3- COMPTE-RENDUS DES RÉUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

4- INFORMATIONS & DIVERS

- Planning de permanence des élus aux élections municipales du 15 et 22 mars.